



# LAMY AUDITION

AUDIOPROTHESISTE

## RÈGLEMENT DU JEU

« Grand jeu anniversaire 20 ans Lamy Audition »

### Article 1 : Organisateur du jeu

La SARL Lamy Vision Audition, au capital de 8 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Annecy, sous le numéro 352 839 393 RCS Annecy, dont le siège social est situé 15 chemin des Talmeliers, 74410 Saint-Jorioz, (ci- après dénommée « la société organisatrice » ou « l'organisateur ») organise un jeu gratuit sans obligation d'achat à l'occasion de ses 20 ans. My Top Agence (ci- après dénommée « l'agence organisatrice »), située 7 allée du Rété, 74230 Thônes participe à l'élaboration de ce jeu.

Ce jeu gratuit se déroule du 15/06/2021 au 30/07/2021 à minuit heure française, dans les conditions prévues au présent règlement.

Il est ouvert à toute personne physique majeure, à l'exclusion du personnel de Lamy Audition, de leurs ayants droits directs, des enseignes partenaires, ainsi que de toute personne ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du Jeu ; également à l'exclusion de l'Huissier de Justice auprès duquel le concours est déposé, ses salariés et ses proches.

La société organisatrice se réserve notamment la possibilité d'écourter, prolonger, différer, modifier ou annuler le jeu.

### Article 2 : Dépôt Légal

Les participants à ce jeu acceptent l'intégralité du présent règlement. Le présent règlement est consultable gratuitement sur le site internet de Lamy Audition [www.lamyaudition.fr](http://www.lamyaudition.fr).

Il est déposé à la SELARL Annabelle GRAFFARD, Huissier de Justice, 1 rue du Bulloz, Parc des Glaisins, 74940 ANNECY.

Le règlement peut être modifié à tout moment par l'organisateur, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site [www.lamyaudition.fr](http://www.lamyaudition.fr).

### Article 3 : Participation

#### Principe du jeu :

La société Lamy Audition fête ses 20 ans en 2021. Pour célébrer cet événement et remercier ses clients et futurs clients sans lesquels la société ne saurait exister, elle organise un jeu gratuit sans obligation

d'achat, dans ses 3 centres de St Jorioz, Doussard et Thônes, ainsi que sur son site internet [www.lamyaudition.fr](http://www.lamyaudition.fr)

En magasin : remplir correctement le bulletin de participation disponible dans les trois centres en inscrivant lisiblement ses coordonnées (nom, prénom, adresse, code postal, ville, numéro de portable et adresse email), cocher les cases « Je consens que mes données personnelles fassent l'objet d'un traitement de la part de la société organisatrice dans le cadre du jeu. » et « J'ai lu et compris les règles du jeu et les je les accepte. »

Puis le déposer dans l'urne prévue à cet effet, avant le 30 juillet 2021 à 18h.

Centres Lamy Audition :

137, route de l'Église, 74410 Saint-Jorioz

98, rue Macherine, 74210 Doussard

6, rue Blanche, 74230 Thônes

Tout bulletin incomplet, illisible, rayé ou erroné entraînera la nullité de la participation.

Sur internet : remplir correctement le formulaire de participation en ligne en inscrivant ses coordonnées (nom, prénom, adresse, code postal, ville, numéro de portable et adresse email, âge) et en répondant à la question : « Avez-vous un appareillage auditif ? », cocher les cases « Je consens que mes données personnelles fassent l'objet d'un traitement de la part de la société organisatrice dans le cadre du jeu. » et « J'ai lu et compris les règles du jeu et les je les accepte. », puis cliquer sur le bouton « Je participe » avant le 30 juillet 2021 à minuit.

Le jeu est limité à une seule participation par foyer (même nom, même adresse).

La participation au jeu emporte acceptation par le joueur du règlement et de ses avenants. Si un avenant intervient postérieurement à l'inscription du participant, celui-ci peut le refuser. Il renonce alors à sa participation.

Toutes les données des bulletins informatiques seront éditées, ceci afin de permettre un tirage au sort des bulletins papier.

3 gagnants du jeu seront déterminés par tirage au sort.

Le tirage au sort aura lieu le 31 juillet 2021 dans les locaux de Lamy Audition à Thônes.

Il est expressément interdit à une même personne de participer sous des identités différentes ou à partir de plusieurs adresses postales. Une preuve d'identité pourra être réclamée. La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant, notamment, par la création de fausses identités permettant de s'inscrire plusieurs fois pourra être sanctionnée par l'exclusion du jeu ou l'interdiction formelle de participer au concours ou au tirage au sort.

Les informations communiquées par les participants dans le cadre du Jeu sont fournies à Lamy Audition. Le jeu sera relayé par la page Facebook de Lamy Audition et sur son site internet. Toutefois, ce Jeu n'est pas géré ou parrainé par Facebook.

## Article 4 : Dotations

Les lots à remporter à l'occasion de ce tirage au sort sont :

- 1<sup>er</sup> lot : 1 TV Led Samsung 55" (138 cm) 4K UHD d'une valeur de 599€
- 2<sup>ème</sup> lot : 1 casque Bose QuietComfort 35 II sans fil avec réducteur de bruit ultra performant, d'une valeur de 249,99€
- 3<sup>ème</sup> lot : 1 enceinte JBL Flip 5 Bluetooth portable étanche, d'une valeur de 129,99€.

Le premier lot est attribué au premier bulletin valablement tiré au sort et non frappé de nullité.

Le deuxième lot est attribué au deuxième bulletin valablement tiré au sort et non frappé de nullité.  
Le troisième lot est attribué au troisième bulletin valablement tiré au sort et non frappé de nullité.

Les lots offerts ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte ni à la remise de leur contre-valeur sous quelque forme que ce soit, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

L'organisateur décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la jouissance du prix attribué et/ou du fait de son utilisation.

En cas de force majeure, ou si les circonstances l'exigeaient, Lamy Audition se réserve le droit de remplacer les lots gagnés par des lots de valeur équivalente.

Sans préjudice de toute action judiciaire et de sa faculté de résiliation de l'inscription du participant, Lamy Audition n'est pas tenue de faire parvenir un quelconque lot ou gain aux participants bénéficiaires si ceux-ci n'ont pas saisi correctement leurs coordonnées lors de l'inscription, s'ils ont manifestement, et par n'importe quel moyen, réussi à fausser le résultat du jeu ou ne se sont pas conformés au présent règlement.

## **Article 5 : Détermination des gagnants et droit à l'image**

Un tirage au sort parmi les participants désignera les 3 gagnants. Un gagnant ne peut gagner qu'une seule fois. Le gagnant sera informé par la société organisatrice du résultat par email et/ou téléphone. Il disposera alors de 7 jours, après réception du courriel, pour valider son lot auprès de Lamy Audition par retour de mail ou par téléphone. Sans réponse du gagnant dans les 7 jours le lot sera réattribué, par tirage au sort d'un bulletin valablement tiré au sort et non frappé de nullité, parmi les bulletins de participation restants.

Toutes précisions complémentaires et tous renseignements pratiques pour la remise des lots seront donnés une fois le tirage au sort effectué, par email ou par téléphone aux 3 gagnants.  
Chaque lot sera remis dans le centre Lamy Audition le plus proche du domicile du gagnant.

Le gagnant autorise toutes vérifications concernant son identité et son domicile. Toutes informations d'identité ou d'adresses fausses entraînent la nullité de la participation du gagnant. Les lots non retirés dans un délai d'un mois resteront la propriété de Lamy Audition.

Du fait de l'acceptation de son gain, le gagnant ou son représentant légal autorise Lamy Audition et l'agence organisatrice My Top Agence à le photographier lors de la remise du lot et à utiliser son image dans le cadre strict de la promotion de ce concours et des résultats. Les photographies prises dans le cadre sus décrit pourront être utilisées par Lamy Audition et l'agence organisatrice My Top Agence dans toute manifestation promotionnelle liée au présent jeu et sur tous médias, sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné.

## **Article 6 : Loi « Informatique et Libertés »**

Les coordonnées des participants seront collectées et traitées informatiquement. Les informations recueillies dans les bulletins sont enregistrées dans un fichier informatisé par la société organisatrice. La base légale du traitement est le consentement des participants.  
Elles sont conservées pendant une durée de 3 ans.

Le participant élit domicile à l'adresse portée sur le bulletin pour toute notification relative au jeu et notamment à l'attribution des gains. Si le participant déménage, il doit communiquer sa nouvelle adresse par lettre recommandée avec avis de réception, à défaut le déménagement sera inopposable.

Le fichier contenant ces données est inscrit dans le registre des activités de traitement tenu par la société organisatrice.

Conformément à la Loi, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification pour les données le concernant.

Les participants pourront demander à ne pas figurer ou être retirés du fichier à tout moment, ils bénéficieront d'un droit d'accès de rectification et de radiation des données les concernant sur simple demande à l'adresse du jeu explicitement mentionnée dans le présent règlement, conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06 Janvier 1978, modifiée par la Loi n°2004-801 du 6 Août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, et par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 mettant en conformité le droit national avec le cadre juridique européen.

Les participants consentent à ce que leurs informations personnelles soient utilisées par Lamy Audition à des fins publicitaires ou commerciales dans le cadre de son activité.

Aucune donnée personnelle n'est transmise à un tiers ou partenaires commerciaux.

## **Article 7 : Litiges et responsabilités**

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. En cas de différence entre la version du règlement déposée auprès de l'étude d'huissier de Justice et la version du règlement accessible en ligne, seule la version déposée chez l'Huissier de Justice prévaudra. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. Lamy Audition tranchera souverainement tout litige relatif au jeu et à son règlement.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur le gagnant. En cas de contestation seul sera recevable, un courrier en recommandé avec accusé de réception dans un délai de 1 mois après la proclamation des résultats.

Lamy Audition tranchera souverainement toute question relative à l'application du présent règlement ou toute question qui viendrait se poser, non réglée par celui-ci. Ces décisions seront sans appel.

## **Article 8 : Adresse postale du jeu**

L'adresse postale du jeu est : 6, rue Blanche, 74230 Thônes.